

Contre Indications ophtalmologiques à la plongée loisir

A – CONTRE INDICATIONS DÉFINITIVES

- pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille non stabilisée susceptible de saigner.
- kératocône > au stade 2
- prothèses oculaires, implants creux
- pour les niveaux 3 et 4 ainsi que pour les encadrants : vision binoculaire avec correction inférieure à 5/10 ou, si l'acuité d'un œil est inférieure à 1/10, l'acuité avec correction de l'autre œil est inférieure à 6/10

B – CONTRE INDICATIONS TEMPORAIRES

- infections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison
- photokératectomie réfractive et Lasik : 1 mois
- phacoémulsification (cataracte), trabéculéctomie (glaucome à angle ouvert) et chirurgie vitréo-rétinienne: 2 mois
- greffe de cornée :8 mois
- bétabloquants par voie locale avant évaluation de la tolérance du traitement (voir traitement par Betabloquants à la rubrique « cardiologie »)